



N'oubliez pas de  
demander votre prime  
d'encouragement !  
Voir pages 15 et 16



Schoulbuet

# Schoulbuet

## 2025 / 2026



**N'oubliez pas de demander votre prime d'encouragement !**  
Voir pages 15 et 16



## SOMMAIRE

<b>2</b>	Éditorial
<b>3</b>	Préface
<b>4</b>	Comité d'école
<b>4</b>	Représentants des parents
<b>5</b>	Commission scolaire
<b>5</b>	Organigramme
<b>6</b>	Rentrée scolaire
<b>6</b>	Vacances scolaires
<b>7</b>	Horaires de cours
<b>7</b>	Bibliothèque
<b>8</b>	La charte scolaire
<b>11</b>	La santé à l'école
<b>12</b>	Précoce & Cycle 1
<b>13</b>	Cycles 2, 3 & 4
<b>14</b>	Cours additionnels / Intervenants
<b>15</b>	Prime d'encouragement
<b>18</b>	Code vestimentaire
<b>18</b>	Transports scolaires
<b>19</b>	Arrivée à l'école
<b>20</b>	Horaires et plan du bus scolaire
<b>22</b>	Informations scolarité
<b>24</b>	Offre scolaire lycée Mamer
<b>25</b>	Votre enfant est scolarisé à l'étranger?
<b>26</b>	Maison Relais
<b>28</b>	Réckbléck 2024-2025

## PRÉFACE

**Vanessa  
DONDELINGER**

Présidente du comité d'école



## ÉDITORIAL

**Serge  
BACKENDORF**

Président de la commission scolaire



Cette brochure annuelle est distribuée gratuitement à tous les ménages de la commune de Garnich • Tirage : 900 exemplaires • Éditeur : Administration communale de Garnich • Conception : JH Communication • ©Photos: J-M. Richard, T. Franck, Administration communale de Garnich, Freepik.com, Pexels.com • Protection des données personnelles: l'administration communale de Garnich met tout en œuvre pour respecter le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. La fonction de délégué à la protection des données de la commune de Garnich (Data Protection Officer) a été déléguée à un prestataire externe. Pour toute remarque ou réclamation dans ce contexte l'adresse directe dpo@garnich.lu est à votre disposition.

Chers élèves et chers parents,

C'est avec grand plaisir que je vous adresse ces premiers mots à l'occasion de la rentrée scolaire 2025/2026. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette nouvelle édition de notre Schoulbüet.

Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement notre comité d'école, les membres de la direction de région, nos représentants des parents d'élèves, la maison relais, la commune ainsi que l'ensemble du corps enseignant pour leur engagement constant. Le bon fonctionnement de notre école repose sur une collaboration étroite entre tous les acteurs de la communauté scolaire.

Durant l'année scolaire écoulée, les objectifs fixés dans le Plan de Développement Scolaire (PDS) ont été activement poursuivis. L'un des projets majeurs a été la mise en place d'un nouveau concept pour la cour de récréation, qui a rencontré un vif succès auprès des enfants. Grâce à l'aménagement en différentes zones (relaxation, jeux de ballon, déplacements sans ballon), les conflits ont nettement diminué, contribuant à un climat scolaire plus serein.

Dans le même esprit, le concept de médiation en cas de conflits a été introduit. Il s'est révélé particulièrement bénéfique pour les élèves, en leur offrant un espace d'écoute et de résolution constructive des tensions et en leur permettant de développer des compétences sociales importantes.

Chers enfants, chers parents, chers enseignants et membres de la Maison Relais,

Les vacances scolaires touchent à leur fin et la rentrée se profile déjà à l'horizon. Avant de nous lancer dans cette nouvelle année scolaire, permettez-moi de revenir sur quelques moments forts de l'année écoulée:

Le projet du modèle de Coire (Churer Modell), introduit dans notre école pour l'année scolaire précédente, s'est implanté avec succès. Notre école ne doit pas être seulement un lieu d'apprentissage, mais aussi un lieu de rencontres, de sourires et de vivre-ensemble. Je vous assure que tous les acteurs impliqués – équipes pédagogiques, direction régionale, commune – continueront à s'engager pleinement pour que cet esprit perdure.

Dans cette même optique, j'ai été ravi d'apprendre que l'excursion du cycle C4.2 à La Panne fut un véritable succès. Une belle expérience que nous envisageons de renouveler pour l'année scolaire 2025-2026.

La fusion au cycle C1 entre une classe précoce et une classe C1.1, tout comme l'aménagement du nouveau local pédagogique

La nouvelle charte scolaire, destinée à poser les valeurs et principes fondamentaux de notre école, reste à établir. Ce projet sera mené de façon participative, en concertation avec tous les acteurs de la communauté scolaire.

L'année a également été marquée par le grand succès de notre équipe « Let's GO Garnich » lors de la First Lego League, une expérience enrichissante qui a mis en lumière les compétences techniques, la créativité et l'esprit d'équipe de nos élèves.

Par ailleurs, les classes des cycles 2 à 4 ont désormais adopté les principes du Churer Modell. Cette approche pédagogique favorise une plus grande autonomie des enfants, tout en respectant les objectifs du plan d'études. Les élèves deviennent progressivement acteurs de leur apprentissage, guidés par des équipes pédagogiques attentives à leurs besoins et à leur rythme.

Le bien-être des enfants et des enseignants reste une priorité essentielle. Dans cette optique, nous mettrons un accent sur l'intégration de pauses de mouvement dans la journée scolaire, afin d'encourager l'activité physique, de soutenir la concentration et de contribuer à un meilleur équilibre quotidien.

Tout au long de l'année, de nombreuses sorties pédagogiques ont été organisées dans les quatre cycles : balades en forêt, visites à la Philharmonie, à la Rockhal, au MNHA... sans oublier la classe de mer des élèves du cycle 4.2. à La Panne, qui restera

sans doute un des temps forts de l'année scolaire.

Nous nous réjouissons également que l'entrée du bâtiment Elys Jacobs ait pu être embellie grâce au projet de graffiti réalisé par les deux classes du cycle 4.2, sous la direction artistique de Monsieur Raphaël Gindt. Ce projet, désormais bien ancré dans notre école, suscite toujours autant d'enthousiasme.

Notre bibliothèque continue à jouer un rôle central dans la promotion de la lecture. Les nombreuses visites des élèves et les nombreux emprunts en témoignent. Plusieurs activités ont été proposées, notamment une lecture animée par Madame Tina Kemnitz pour les cycles 2 à 4. Ces moments de lecture partagés ont une fois de plus montré à quel point la lecture peut être source de plaisir et de découverte.

Le Schoulbüet contient toutes les informations utiles concernant l'organisation et le fonctionnement de notre école.

Après la rentrée, les enseignants vous communiqueront les dates des réunions d'information pour chaque classe.

Au nom de toute l'équipe de l'École fondamentale de Garnich, je vous souhaite une excellente rentrée 2025/2026 pleine de motivation, d'énergie et de désir de savoir.

de la Maison Relais, pensé selon les besoins des enfants du cycle C4, se sont également révélés très positifs.

Notre fête scolaire 2024-2025 (d'Schoulfest) a une fois de plus été un moment inoubliable. Grâce à l'implication de chacun – élèves, parents, enseignants, personnel éducatif et bénévoles – nous avons partagé un après-midi riche en émotions, en rires et en découvertes. Animations, jeux soigneusement préparés, stands créatifs, barbecue et boissons: chaque détail a contribué à la réussite de cette journée.

Un grand merci aux enseignants et à toute l'équipe éducative pour leur dévouement, leur créativité et leur capacité à motiver nos élèves bien au-delà des murs de la classe. Merci également aux parents pour leur soutien et leur présence précieuse lors de cet événement.

En vue de l'année scolaire 2026-2027, j'aimerais déjà évoquer l'introduction du projet « ALPHA – zesumme wuessen », qui offrira aux élèves le choix entre une alphabétisation en allemand ou en français. Les élèves qui fréquenteront le cycle C1.2 en 2025-2026 devront faire leur choix en

juillet 2026 pour le cycle C2.1 de l'année scolaire suivante.

Pour l'année scolaire 2025-2026, je tiens à rappeler aux parents que le stationnement ou l'arrêt sur les arrêts de bus ou au milieu de la rue constitue non seulement une infraction au code de la route, mais représente aussi un danger pour les enfants. Des places de stationnement sont disponibles à proximité de nos écoles.

Si vous habitez tout près, une promenade matinale peut être une belle façon de commencer la journée avec plus d'énergie et de sérénité.

Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude au personnel communal de Garnich pour leur soutien constant et leur engagement au bon fonctionnement de notre école.

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 15 septembre 2025. Comme chaque année, certains l'attendent avec impatience, tandis que d'autres l'abordent avec une petite boule au ventre.

Quoi qu'il en soit, je souhaite à tous une très belle rentrée 2025-2026, pleine de bonheur, de découvertes et surtout de réussite !

# LE COMITÉ D'ÉCOLE

**DONDELINGER Vanessa**  
présidente du comité d'école  
Präsidentin des Schulkomitees

**FREYLINGER Chris**  
membre du comité d'école  
Mitglied des Schulkomitees

**MARXEN Michèle**  
membre du comité d'école  
Mitglied des Schulkomitees

 [schoul.comite@garnich.lu](mailto:schoul.comite@garnich.lu)

Le comité d'école - De gauche à droite:  
Michèle MARXEN, Chris FREYLINGER,  
Vanessa DONDELINGER



## REPRÉSENTANTS DES PARENTS

### Elterevertrieder

Vun der Grondschooul Garnech



[ev@garnich.lu](mailto:ev@garnich.lu)



<http://eltevertriebung.garnich.lu>

Les représentants des parents d'élèves sont heureux de vous communiquer leur adresse e-mail: **ev@garnich.lu**

Si vous voulez avoir des renseignements ou un conseil concernant vos enfants scolarisés, nous vous proposons de nous contacter par courriel. Vous pouvez également nous joindre sur facebook "Elterevertriedung Garnech" ou nous laisser un message au secrétariat de la commune et nous vous recontacterons dès que possible par téléphone.

D'Elterevertrieder si frout lech hiren E-mail,  
**ev@garnich.lu**, matzedeelen.

Wann Dir eng Informatiou oder e Rot betreffend äre Schoukkanner braucht, kënnst Dir ons per Mail är Froe schécken. Dir fannt ons och op Facebook "Elterevertriedung Garnech" oder Dir kënnst ons iwwert d'Sekretariat vun der Gemeng ee Message hannerloessen. Da melle mir ons bei lech.

### Membres / Mitglieder

BIX Sandy  
KOHNEN Jeff

# LA COMMISSION SCOLAIRE

**BACKENDORF Serge**  
président  
Präsident

**BIX Sandy**  
représentante des parents  
Elternvertreterin

**DONDELINGER Vanessa**  
présidente du comité d'école  
Präsidentin des Schulkomitees

**FREYLINGER Chris**  
membre du comité d'école  
Mitglied des Schulkomitees

**KOEHLER Luc**  
membre du comité d'école  
Mitglied des Schulkomitees

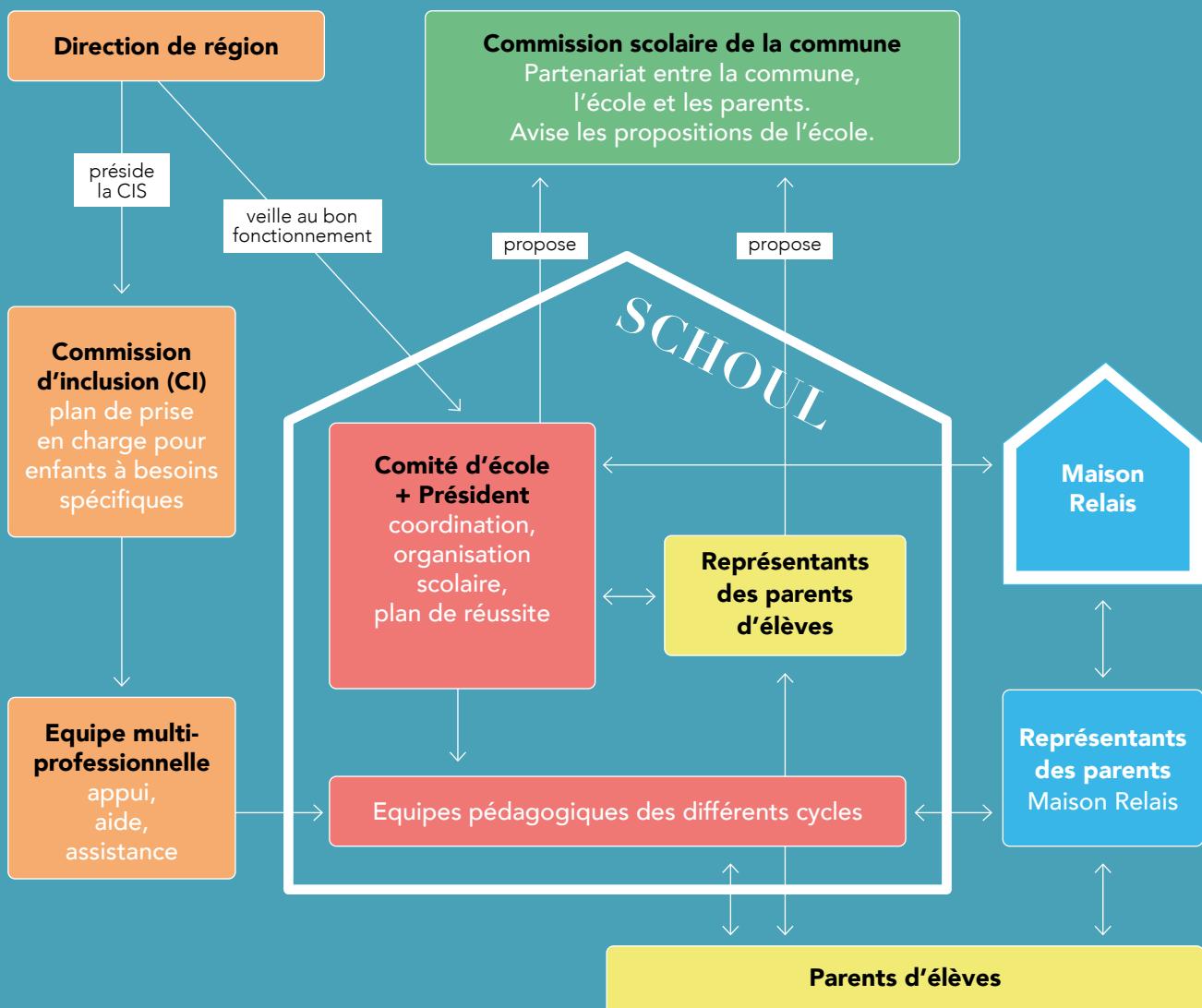
**MINY Nathalie**  
membre du comité d'école  
Mitglied des Schulkomitees

**TURMES Ben**  
membre du comité d'école  
Mitglied des Schulkomitees

**PIRES Michel**  
secrétaire  
Sekretär

 michel.pires@garnich.lu

## ORGANIGRAMME





# Rentrée des classes

> Lundi 15 septembre 2025

# Fin des cours

> Mercredi 15 juillet 2026

L'année scolaire débutera le lundi 15 septembre 2025 à 7:50 heures (cycles 2-4), respectivement 8:00 heures (cycle 1 et précoce).

Les enfants des cycles 1.1 et 2.1 seront accompagnés de préférence d'une personne adulte.

Schulbeginn in Garnich und Dahlem ist dieses Jahr am Montag, den 15. September 2025 um 7:50 Uhr (Zyklen 2-4), bzw. 8:00 Uhr (Zyklus und Précoce).

Die Kinder, die zum ersten Mal den Kindergarten oder die Grundschule besuchen, müssen von einer erwachsenen Person begleitet sein.

## VACANCES SCOLAIRES

	DÉBUT - ANFANG	FIN - ENDE
CONGÉ DE LA TOUSSAINT	Samedi - Samstag 01/11/2025	Dimanche - Sonntag 09/11/2025
SAINT NICOLAS	Vendredi - Freitag 06/12/2025	
VACANCES DE NOËL	Samedi - Samstag 20/12/2025	Dimanche - Sonntag 04/01/2026
CONGÉ DE CARNAVAL	Samedi - Samstag 14/02/2026	Dimanche - Sonntag 22/02/2026
VACANCES DE PÂQUES	Samedi - Samstag 28/03/2026	Dimanche - Sonntag 12/04/2026
FÊTE DU TRAVAIL - jour férié légal	Vendredi - Freitag 01/05/2026	
FÊTE DE L'EUROPE - jour férié légal	Samedi - Samstag 09/05/2026	
FÊTE DE L'ASCENSION - jour férié légal	Jeudi - Donnerstag 14/05/2026	
CONGÉ DE LA PENTECÔTE	Samedi - Samstag 23/05/2026	Dimanche - Sonntag 31/05/2026
LUNDI DE PENTECÔTE - jour férié légal	Lundi - Montag 25/05/2025	
FÊTE NATIONALE - jour férié légal	Mardi - Dienstag 23/06/2026	
VACANCES D'ÉTÉ	Jeudi - Donnerstag 16/07/2026	Lundi - Montag 14/09/2026

# HORAIRES DES COURS



Pour des raisons de sécurité, les portes d'entrée sont fermées pendant les heures de classe. En cas de besoin, merci de contacter le titulaire de la classe.

Aus Sicherheitsgründen sind die Eingangstüren während der Unterrichtsstunden zugesperrt. In dringenden Fällen, können Sie die Lehrperson der jeweiligen Klasse anrufen.

## PRÉCOCE - GARNICH

LUNDI - MONTAG	MARDI - DIENSTAG	MERCREDI - MITTWOCH	JEUDI - DONNERSTAG	VENDREDI - FREITAG
8:00 - 11:45	8:00 - 11:45	8:00 - 11:45	8:00 - 11:45	8:00 - 11:45
13:45 - 15:45		13:45 - 15:45		13:45 - 15:45
Matin : plage d'arrivée flexible jusqu'à 8:55			Morgens : flexible Ankunftszeit bis 8:55	
Récréations : de ca 11:15 resp. 15:30 jusqu'à la fin			Pausen : von ca. 11:15 bzw. 15:30 bis zum Schluss	

## ÉCOLE PRÉSCOLAIRE & CLASSE MIXTE - DAHLEM

LUNDI - MONTAG	MARDI - DIENSTAG	MERCREDI - MITTWOCH	JEUDI - DONNERSTAG	VENDREDI - FREITAG
8:00 - 11:50	8:00 - 11:50	8:00 - 11:50	8:00 - 11:50	8:00 - 11:50
14:00 - 15:50		14:00 - 15:50		14:00 - 15:50

## ÉCOLE FONDAMENTALE CYCLE 2, 3, 4 - GARNICH

LUNDI - MONTAG	MARDI - DIENSTAG	MERCREDI - MITTWOCH	JEUDI - DONNERSTAG	VENDREDI - FREITAG
7:50 - 8:45	7:50 - 8:45	7:50 - 8:45	7:50 - 8:45	7:50 - 8:45
8:45 - 9:35	8:45 - 9:35	8:45 - 9:35	8:45 - 9:35	8:45 - 9:35
9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*
10:10 - 11:05	10:10 - 11:05	10:10 - 11:05	10:10 - 11:05	10:10 - 11:05
11:05 - 12:00	11:05 - 12:00	11:05 - 12:00	11:05 - 12:00	11:05 - 12:00
14:00 - 14:55		14:00 - 14:55		14:00 - 14:55
14:55 - 15:50		14:55 - 15:50		14:55 - 15:50

\*5x20 min = 100 min = 1h40 de cours assurées par le titulaire de la classe

## BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque scolaire dans l'école fondamentale à Garnich est ouverte tous les mercredis de 09h55 à 10h10 et de 13h30 à 14h00 (sauf vacances scolaires).

Die Schulbibliothek der Grundschule in Garnich ist jeden Mittwoch von 09:55 bis 10:10 und von 13:30 bis 14:00 geöffnet (außer in den Schulfesten).



MERCREDI	09:55 - 10:10 13:30 - 14:00
MITTWOCH	09:55 - 10:10 13:30 - 14:00



# CHARTE SCOLAIRE

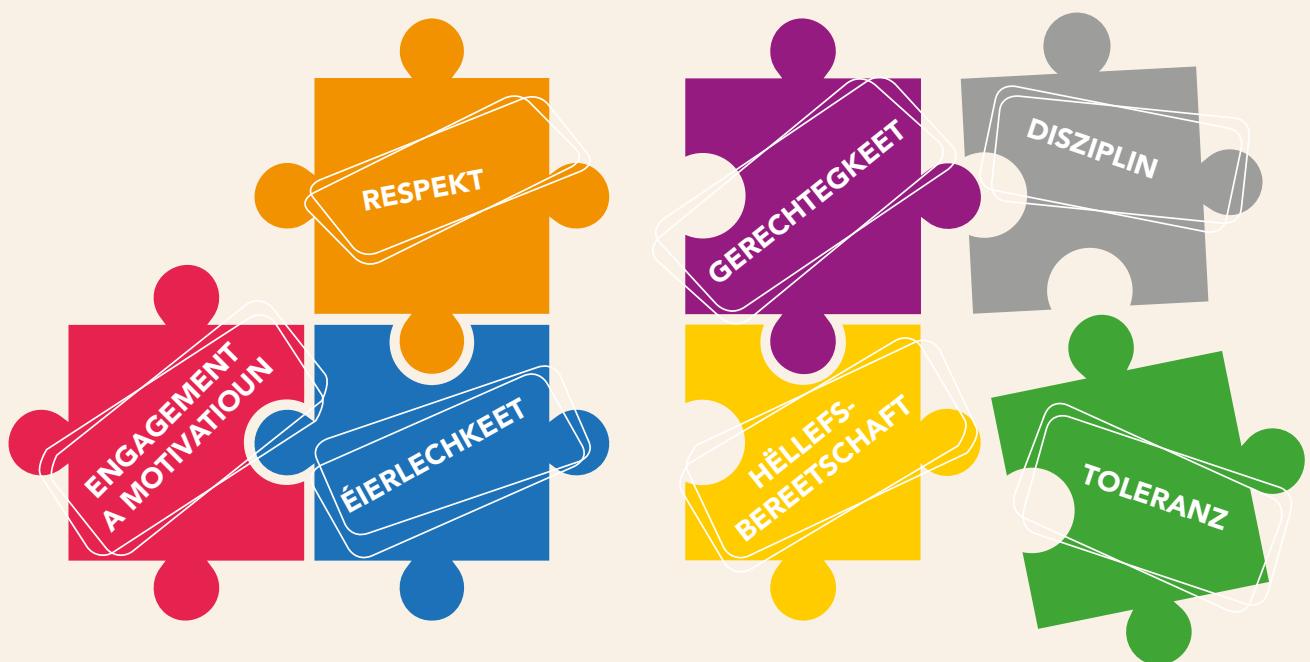


## Schoulcharta

CHARTE SCOLAIRE

Mir,

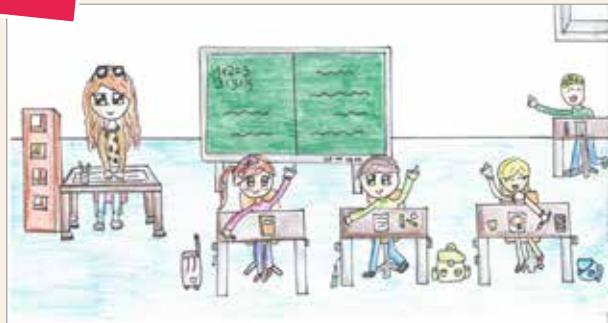
Schoulkanner, Elteren, Léierpersonal an d'Personal aus der Maison Relais, wëllen eis un d'Artikele vun dëser Charta halen, fir zu engem **positive Klima** an der Schoul bázedroen, dat vu géigesäitegem **Respekt**, **Toleranz** a **Solidaritéit** bestëmmt ass.





## Engagement a Motivatioun

Engagement et motivation



## Respekt

Respect



## Höllefsbereetschaft

Servabilité



## Gerechtegkeit

Justice



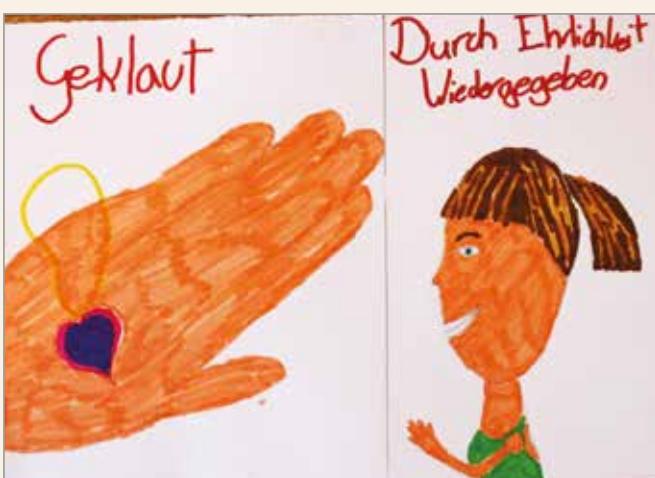
## Disziplin

Discipline



## Éierlechkeet

Honnêteté



## Toleranz

Tolérance





## GESPRÉCHSKULTUR CULTURE DU DIALOGUE

Mir sinn op fir konstruktiv Kommunikatioun a siche matenee Léisungen.

Zu de Grondlage vun eiser Kommunikatioun gehéieren:

- Respekt
- Vertraulechkeet
- Nolauschteren
- Géigesäitegt Verständnis

Fir dass d'Kommunikatioun téschent den Erwuessene geléngt, gëlle folgend Spillregelen:

- Respekt: Mir si gläichberechtegt Gesprächspartner a jidderee respektéiert deem anere seng Kompetenzen. Léierpersonal an Eltere ginn an hirer jeeweileger Aarbecht a Roll eeschtgeholl a wertgeschätzt.
- Direkt Kommunikatioun: Mir bidden Zäit a Raum a kläre Konflikter direkt mat deene Beträffen.
- Vertraulechkeet: Eise Motto ass "mateneen, net iwwertenee schwätzen", dofir kläre mir eis Uleies a perséinleche Gespréicher a behandelen dës vertraulech.

Nous sommes ouverts à toute communication constructive et nous cherchons ensemble des solutions.

La base d'une communication constructive se fait sous des conditions fondamentales :

- Le respect
- La confidentialité
- L'écoute
- La compréhension mutuelle

Des règles primordiales valent pour réussir cette communication entre adultes :

- Le respect : nous sommes des partenaires égaux et chacun respecte les compétences de chacun. Les enseignants et les parents sont pris au sérieux et mis en valeur dans leur travail et leurs rôles éducatifs respectifs.
- La communication directe : nous offrons du temps et de l'espace et nous clarifions les conflits avec les personnes concernées.
- La confidentialité : notre devise est de parler ensemble ! C'est la raison pour laquelle nous clarifions nos besoins, demandes et désirs lors d'entretiens individuels et nous les traitons en toute confidentialité.



## EMGANG ELTEREN / LÉIERPERSONAL RAPPORT PARENTS/CORPS ENSEIGNANT

LÉIERPERSONAL ENSEIGNANT	ELTEREN PARENTS	
Mir wëllen lech besser verstoen.	Mir huelen eis méi Zäit an interesséieren eis fir den Alldag vun de Kanner.	Mir huelen eis méi Zäit an interesséieren eis fir de schouleschen Alldag vun de Kanner.
Nous voulons mieux vous comprendre	Nous nous prenons plus de temps et nous nous intéressons davantage à la vie quotidienne des enfants.	Nous nous prenons plus de temps et nous nous intéressons davantage au quotidien scolaire des enfants.
Kritik bréngt eis weider.	Mir sinn op fir Kritik an akzeptéieren se. Mir ginn eis Méi eis Dageslaun net mat an de Klasseall ze huelen.	Mir sinn op fir Kritik an akzeptéieren se. Mir wäerte künfteg net iwwert d'Schoul an d'Léierpersonal hierfalen, mee mir siche klärend Gespréicher.
La critique est faite pour avancer	Nous sommes ouverts à la critique et nous l'acceptons. Nous nous efforçons à laisser notre humeur du jour en dehors de la salle de classe.	Nous sommes ouverts à la critique et nous l'acceptons. Nous ne serons pas injurieux envers l'école et le corps enseignant, mais nous rechercherons un dialogue clarifiant.

# LA SANTÉ À L'ÉCOLE

## SANTÉ SCOLAIRE

Au cours de l'année scolaire, l'état de santé de chaque enfant est surveillé par l'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale à l'école.

Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage suivants sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles:



Prise du poids et de la taille



Analyse sommaire des urines  
(recherche de glucose, d'albumine et de sang)



Examen sommaire de l'acuité visuelle



Bilan auditif



Surveillance de la carte de vaccination



Bilan de santé réalisé par le médecin scolaire



En cas de besoin: bilan social

## VOLET SOCIAL

L'assistante sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

- L'équipe de santé scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec:
- le personnel de l'enseignement scolaire
- la direction de région dans l'enseignement fondamental
- la maison relais
- l'administration communale
- la commission d'inclusion (CI)
- d'autres services spécialisés

[www.ligue.lu](http://www.ligue.lu)

21-23 rue Henri VII  
L-1725 LUXEMBOURG  
Tél.: 22 00 99 - 1 | Fax.: 47 50 97  
E-mail: ligue@ligue.lu



## VOLET MÉDICAL

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec la recommandation de consulter votre médecin de confiance.

Les observations médicales sont inscrites dans le «Carnet médical scolaire» de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés du Ministère de la Santé:



Examen bucco-dentaire annuel



Dépistage des troubles visuels par le Service d'Orthoptie et de Pléoptie au Cycle 1



Dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie au Cycle 1



Consultation diététique en cas de besoin



Consultation pour enfant asthmatique  
(École de l'Asthme) en cas de besoin

## PROMOTION ET ÉDUCATION SANTÉ

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé, en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.



# ÉCOLE PRÉCOCE & CLASSE MIXTE



## PRÉCOCE GARNICH

6 rue Saint Hubert | L-8356 Garnich | Tél.: 38 00 19 - 301

### CYCLE 1: ÉDUCATION PRÉCOCE GARNICH

Pour l'année scolaire 2025/2026, 18 enfants sont inscrits.



**Joëlle  
HOFFMANN**  
institutrice  
titulaire



**Tina  
FALBO**  
éducatrice



**Michèle  
MARXEN**  
enseignante  
surnuméraire



## CLASSE MIXTE DAHLEM (Précoce & préscolaire)

3 rue de l'École | L-8352 Dahlem | Tél.: 38 00 19 - 306

### CYCLE 1: CLASSE MIXTE DAHLEM

Pour l'année scolaire 2025/2026, 16 enfants sont inscrits.



**Barbara  
BRUNO**  
institutrice  
titulaire



**Dina  
ADROVIC**  
éducatrice

# ÉCOLE PRÉSCOLAIRE



## PRÉSCOLAIRE DAHLEM

3 rue de l'Ecole | L-8352 Dahlem

### CYCLE 1: ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2025/2026, 52 enfants sont inscrits.



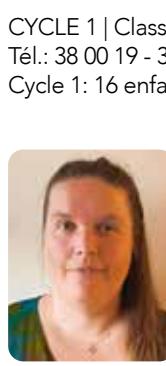
**Vanessa  
LEO**  
institutrice  
titulaire



**Koryse  
WANLIN**  
institutrice  
titulaire



**Corinne  
LEBLOND**  
institutrice  
titulaire



**Corinne  
SITZ**  
enseignante  
surnuméraire

CYCLE 1 | Classe 1  
Tél.: 38 00 19 - 305  
Cycle 1: 18 enfants

CYCLE 1 | Classe 2  
Tél.: 38 00 19 - 307  
Cycle 1: 16 enfants

CYCLE 1 | Classe 3  
Tél.: 38 00 19 - 308  
Cycle 1: 18 enfants

# ÉCOLE FONDAMENTALE



**FONDAMENTALE GARNICH**

46 rue de l'Ecole | L-8353 Garnich | schoul@garnich.lu

## CYCLES 2, 3, 4: ÉDUCATION FONDAMENTALE

Pour l'année scolaire 2025/2026, 152 enfants sont inscrits.



**Chris  
FREYLINGER**  
instituteur  
titulaire



**Danielle  
SCHWEITZER**  
institutrice  
titulaire  
1/2 tâche



**Fabienne  
WEIS**  
institutrice  
titulaire



**Florence  
DELVIGNE**  
institutrice  
titulaire

CYCLE 2.1 | Classe 1  
Tél.: 38 00 19 - 326  
Bâtiment "Al Gemeng"  
Inscrits: 12 enfants

CYCLE 2.1 | Classe 2  
Tél.: 38 00 19 - 312  
Bâtiment "Elsy Jacobs"  
Inscrits: 12 enfants

CYCLE 2.1 | Classe 2  
Tél.: 38 00 19 - 312  
Bâtiment "Elsy Jacobs"  
Inscrits: 12 enfants

CYCLE 2.2 | Classe 1  
Tél.: 38 00 19 - 311  
Bâtiment "Elsy Jacobs"  
Inscrits: 13 enfants

CYCLE 2.2 | Classe 2  
Tél.: 38 00 19 - 314  
Bâtiment "Elsy Jacobs"  
Inscrits: 14 enfants



**Martine  
BLESER**  
institutrice  
titulaire



**Laurent  
CAMES**  
instituteur  
titulaire



**Alicia  
HANSEN**  
institutrice  
titulaire



**Sandra  
RIND**  
institutrice  
titulaire

CYCLE 3.1 | Classe 1  
Tél.: 38 00 19 - 316  
Bâtiment "Elsy Jacobs"  
Inscrits: 12 enfants

CYCLE 3.1 | Classe 2  
Tél.: 38 00 19 - 324  
Bâtiment "Elsy Jacobs"  
Inscrits: 13 enfants

CYCLE 3.2 | Classe 1  
Tél.: 38 00 19 - 310  
Bâtiment "Al Gemeng"  
Inscrits: 17 enfants

CYCLE 3.2 | Classe 2  
Tél.: 38 00 19 - 315  
Bâtiment "Elsy Jacobs"  
Inscrits: 16 enfants



**Vanessa  
DONDELINGER**  
institutrice  
titulaire



**Anne-Marie  
THIBAUT**  
institutrice  
titulaire  
1/2 tâche



**Véronique  
VERMAST**  
institutrice  
titulaire



**Caroline  
MAAS**  
institutrice  
titulaire

CYCLE 4.1  
Tél.: 38 00 19 - 319  
Bâtiment "Mëttelst Gebai"  
Inscrits: 10 enfants

CYCLE 4.1  
Tél.: 38 00 19 - 319  
Bâtiment "Mëttelst Gebai"  
Inscrits: 10 enfants

CYCLE 4.2 | Classe 1  
Tél.: 38 00 19 - 318  
Bâtiment "Mëttelst Gebai"  
Inscrits: 17 enfants

CYCLE 4.2 | Classe 2  
Tél.: 38 00 19 - 317  
Bâtiment "Al Gemeng"  
Inscrits: 16 enfants

# COURS ADDITIONNELS



Tania  
**BARNIG**



Emir  
**BIJELIC**  
Éducateur  
ESEB



Bianca  
**HEIDERSCHEID**  
T. 38 00 19 - 322  
Bâtiment  
"Al Gemeng"



Kelly  
**HORSMANS**



Noémie  
**KIEFFER**  
T. 38 00 19 - 322  
Bâtiment  
"Al Gemeng"



Carlo PACE  
Instituteur I-EBS  
T. 38 00 19 - 321  
Bâtiment  
"Al Gemeng"



Corinne  
**SITZ**



Anne-Marie  
**THIBAUT**  
T. 38 00 19 - 319  
Bâtiment  
"Mëttelst  
Gebai"

## INTERVENANTS



**DIRECTION  
DE RÉGION**

Le pays est divisé en quinze régions dont chacune est pourvue d'une équipe de direction qui est composée d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elle est placée sous l'autorité du ministre.

Les directions de l'enseignement fondamental sont en charge de :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

### **Direction de région de l'école fondamentale**

4-6, Op de Géieren  
L-4970 Sprinkange  
Tél: 24 75 51 40  
secretariat.petange@men.lu

Directeur: Laurent WEIRIG  
Directeur-adjoint: Christian PIERRARD  
Directrice-adjointe: Nadine POIGNARD  
Directrice-adjointe: Diane TRIERWEILER



**MÉDECINE  
SCOLAIRE**

### **Infirmière en pédiatrie**

Lucie ZANIER, lucie.zanier@ligue.lu

### **Assistante sociale**

Jennifer BINTENER, jennifer.bintener@ligue.lu

### **Ligue médico-sociale**

23 Grand-Rue, L-4575 Differdange, Tél: 58 56 58 - 1

### **Santé scolaire**

### **Centre médico-social Differdange**



**MÉDECINS**

### **Généraliste**

Dr. Véronique HORNICK

### **Généraliste**

Dr. Paule ERNZEN

### **Dentiste**

Dr. Marlène STEICHEN



**TÉLÉCHARGEZ LE FORMULAIRE INTERACTIF**

Si vous souhaitez utiliser ces fonctionnalités, merci de télécharger le formulaire et de l'ouvrir avec le programme Adobe Acrobat Reader. Si vous avez des questions, merci de vous adresser à population@garnich.lu.

**Je soussigné(e),**

**Nom**

**Prénom**

**Adresse**

**CP**

**Localité**

**Téléphone**

**Email**

**Prie le collège échevinal de la commune de Garnich de bien vouloir accorder une prime d'encouragement pour mon enfant** (merci de remplir 1 fiche par enfant) :

**Nom de l'enfant**

**Prénom**

**A réussi avec succès l'année scolaire 2024/2025.**

**École fondamentale**

**Cycle**

**Titulaire**

**Enseignement secondaire \***

**Classe**

**Lycée**



\* Pour les élèves de l'enseignement secondaire uniquement :  
prière de joindre l'attestation de réussite pour l'année scolaire 2024/2025.

**La prime est à verser sur le compte:**

**Compte bancaire**

**Établissement bancaire**

**Titulaire du compte**

**Pour pouvoir bénéficier de l'allocation susdite, le présent formulaire doit être remis,  
dûment rempli et signé, au service scolaire de la commune pour le 24 octobre 2025 au plus tard.**

**Date**

**Signature**

**Localité**

Politique de confidentialité : pour en savoir plus, consultez notre site internet [www.garnich.lu/politique-de-confidentialite](http://www.garnich.lu/politique-de-confidentialite) ou contactez-nous à l'adresse [dpo@garnich.lu](mailto:dpo@garnich.lu).



# Règlement communal concernant l'octroi de primes d'encouragement aux élèves.

## Article 1. - Objet

Le présent règlement a pour objet d'allouer une prime d'encouragement pour la réussite de l'année scolaire écoulée de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général.

## Art. 2. – Bénéficiaires

Pourront bénéficier de la prime d'encouragement, soit les élèves mineurs dont les parents ou tuteurs ont leur domicile dans la commune de Garnich et y résident depuis un an au moins, soit les élèves majeurs remplissant les mêmes conditions de domiciliation et de résidence.

## Art. 3. - Conditions d'octroi de la prime d'encouragement

La prime d'encouragement pour les élèves de l'enseignement fondamental est accordée aux élèves inscrits à l'école fondamentale de Garnich et porte sur les classes du cycle 1.1 au cycle 4.2.

La prime d'encouragement, pour les élèves de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général, est accordée aux élèves ayant passé avec succès l'année scolaire écoulée dans un établissement public du pays, auprès d'une école privée du pays ou dans un établissement d'études secondaires à l'étranger reconnu par l'Etat.

**Aucune prime d'encouragement n'est allouée à un élève ayant subi un échec.**

## Art. 4. - Montant de la prime d'encouragement

Montant de la prime d'encouragement :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Enseignement fondamental de Garnich / Cycle 1.1 à cycle 4.2            | > 100,00 euros |
| - Enseignement secondaire classique et secondaire général / 7ème à 1ière | > 150,00 euros |

## Art. 5. - Procédure d'octroi de la prime d'encouragement

Les demandes de subside sont à adresser au collège échevinal pour une date à fixer par lui.

A cet effet, un formulaire spécial est mis à la disposition des intéressés. Ils y joindront les pièces justificatives attestant qu'ils n'ont pas subi d'échec ou fréquenté une classe de même niveau que l'année précédente. Les élèves de l'enseignement fondamental n'ont pas besoin d'y annexer des pièces justificatives. L'administration communale se renseigne auprès du/de la président(e) de l'école sur un éventuel échec.

La liquidation de la prime d'encouragement ne se fera qu'après la remise d'une copie des certificats attestant que les conditions de l'octroi de la prime sont remplies.

L'autorité communale est autorisée à demander toutes les précisions qui lui semblent nécessaires et, le cas échéant, la production d'attestations et de pièces supplémentaires.

## Art. 6. - Disposition en cas de fraude

En cas de fraude ou de tentative de fraude par des déclarations inexactes ou non-conformes, le bénéficiaire est tenu de rembourser intégralement les sommes accordées dans un délai fixé par le collège échevinal. Le fraudeur perdra en outre tout droit à une prime ultérieure.

## Art. 7. - Cumul avec d'autres subsides

La prime accordée par la commune de Garnich peut être cumulée avec d'autres primes accordées par l'Etat ou des institutions privées. Elle n'est pas cumulable avec des primes / subsides analogues ou identiques accordés par une autre commune.

Sont abrogées les délibérations du conseil communal du 20 avril 2009 portant sur une participation de la commune dans les frais des élèves de l'enseignement post primaire et du 13 décembre 2010 portant sur l'introduction d'une subvention pour les enfants résidents en âge de scolarité obligatoire.

## Article 8 – Entrée en vigueur :

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, le présent règlement sortira ses effets trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune.

Politique de confidentialité : pour en savoir plus, consultez notre site internet [www.garnich.lu/politique-de-confidentialite](http://www.garnich.lu/politique-de-confidentialite) ou contactez-nous à l'adresse [dpo@garnich.lu](mailto:dpo@garnich.lu).





## QUE FAIT VOTRE ENFANT À TABLE? LA MÊME CHOSE QUE VOUS?

Les enfants apprennent de leurs parents:  
montrez-leur le bon exemple.

Découvrez notre guide pour parents sur [bee-secure.lu](http://bee-secure.lu)

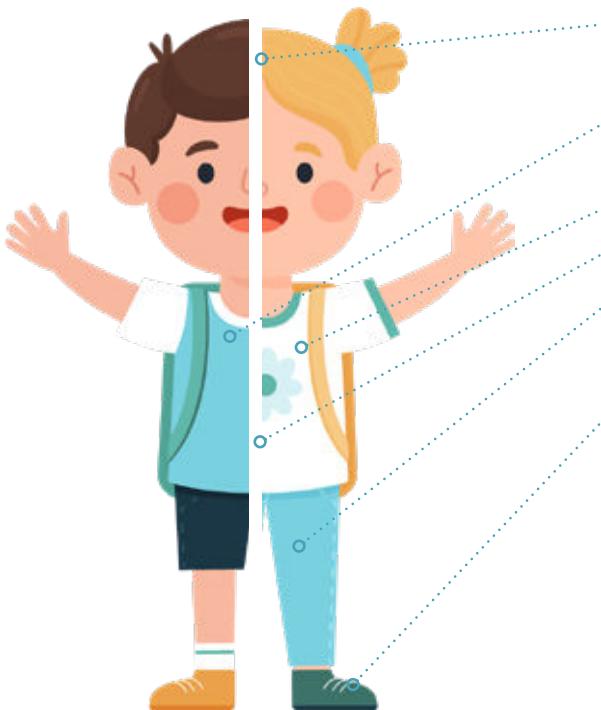


einfach | digital  
Zukunftskompetenzen  
für städtik Kanner



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Innovation et de la Jeunesse

# CODE VESTIMENTAIRE / KLEEDERUERDUNG



## JE RESPECTE LES RÈGLES

- Les casquettes, bonnets ou capuches ne sont pas portés dans l'école
- Aucun texte sur les thèmes suivants ne doit figurer sur les vêtements: Sexisme, racisme, glorification de la drogue ou de la violence
- Les sous-vêtements/soutien-gorge ne sont pas visibles
- Le ventre est couvert
- Pantalons/jupes etc. arrivent au genou (pas de mini-jupes/ hotpants) - Si 'leggings': jamais sans quelque chose par-dessus
- Chaussures solides (pas de tongs)
- Pas de pantalon de jogging dans le cycle 4

## ECH RESPEKTÉIEREN D'REEGELEN

- Kap'en, Mutz'en oder Kaputzen däerfen net am Schoulgebai gedroe ginn
- Texter zu follgend Themen däerfen net op de Kleeder stoen: Sexismus, Rassismus, Drogen- oder Gewaltverherrlechung
- Ënnerwäsch/BH si net sichtbar
- De Bauch ass bedeckt
- Box/Rack asw. gi bis zum Knéi (keng Miniräck/Hotpants) - Falls ‚Leggings‘: Ni ouni eppes driwwer
- Fest Schung (keng Buedlaatschen)
- Keng Joggingsbox am Cycle 4

# TRANSPORTS SCOLAIRES

## SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

L'administration communale s'engage à garantir la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Avec l'aide d'un bureau spécialisé, un plan de déplacement a été élaboré, complété par des enquêtes auprès des élèves et parents.

Des zones 30 ont été instaurées et des travaux ont été réalisés pour sécuriser les piétons. Les logos "Quaki", marqués sur les trottoirs, indiquent le chemin sécurisé à suivre. Les parents sont encouragés à rappeler à leurs enfants de suivre ce chemin.

Enfin, les rues "de la Montée" et "de l'École" à Garnich sont fermées à la circulation en période scolaire de 7h30 à 8h05.

## DE SÉCHERE SCHOULWEE

D'Gemengeverwaltung setzt sech fir ee séchere Schoulwee vun de Kanner an. Mat Hëlfel vun engem spezialiséierte Büro gouf ee Verkéiersplang opgestallt, deen duerch Ëmfroen énnner Schüler an Elteren ergänzt gouf.

30er-Zone goufen agefouert, an Aarbechten zur Sécherheet vun de Foussgänger duerchgefouert. Op den Trottoire gesäit ee „Quaki“-Logoe wou de séchere Wee weise wou ee soll benotzen. Eltere sollten hir Kanner drun erënnernen dëse Wee ze huelen.

Zousätzlech sinn d'Stroosseen „Rue de la Montée“ a „Rue de l'École“ zu Garnech wärend der Schoulzäit tëscht 7:30 an 8:05 Auer fir de Verkéier gespaart.



# ARRIVÉE À L'ÉCOLE



## PARKING

**Sur l'arrêt de bus à côté de l'école préscolaire à Dahlem tout stationnement ou arrêt temporaire est strictement défendu ! Utilisez le parking à côté de l'école.**

Nous aimerions aussi vous rappeler, toujours dans un souci de sécurité, qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs.

À Garnich, vous avez 2 parkings à votre disposition: dans la rue de la Montée et dans la rue de l'École en face de la Maison Relais.



**Ne pas stationner  
sur les arrêts  
de bus**



## KISS & GO

Dans un souci de sécurité et de surveillance des élèves nous vous prions d'attendre vos enfants en dehors de la cour d'école.

Avant le début des cours, nous vous serions grés de pratiquer le «kiss and go».

Les enfants à partir du Cycle 2 sont assez autonomes pour venir seul dans la cour d'école et y rester sous la surveillance des enseignants.

A la sortie d'école vous pouvez attendre votre enfant à l'arrêt de bus ou tout simplement près du parking de la rue de la Montée.



## BIKE TO SCHOOL

Au cas où votre enfant aimerait venir à l'école en vélo, sachez que l'école dispose désormais d'un parking-vélo situé dans le préau.

Veillez svp à ce que le vélo puisse être attaché pendant les heures de classe et équipez votre enfant d'un casque.



# HORAIRES DU BUS SCOLAIRE



**ATTENTION**

ADAPTATION DES  
HORAIRES DE BUS



## SCHOULBUS 1 WËLDSCHWÄIN



ACCOMPAGNATEUR  
FRANK SCHMITZ

MATIN  
MORGENS

### ALLER - HIN

MO - DI - MI - DO - FR  
LU - MA - ME - JE - VE

07:25	Kahler (Gare, Kierch, Schmëtt)
07:30	Hivange Kleng Béiwéng
	Hivange Al Spillschoul <b>nouveau</b>
07:50	Garnich École
08:00	Dahlem Spillschoul

MO - DI - MI - DO - FR  
LU - MA - ME - JE - VE

11:50	Dahlem Spillschoul
12:10	Garnich École
12:20	Hivange Al Spillschoul <b>nouveau</b>
	Hivange Kleng Béiwéng
12:30	Kahler (Schmëtt, Kierch, Gare)

APRÈS-MIDI  
NACHMITTAGS

MO - MI - FR  
LU - ME - VE

MO - MI - FR  
LU - ME - VE

13:35	Kahler (Gare, Kierch, Schmëtt)
13:40	Hivange Kleng Béiwéng
	Hivange Al Spillschoul <b>nouveau</b>
13:50	Garnich École
14:00	Dahlem Spillschoul

MATIN  
MORGENS

### ALLER - HIN

MO - DI - MI - DO - FR  
LU - MA - ME - JE - VE

07:35	Dahlem Spillschoul
	Dahlem Um Petz
07:40	Garnich rue de Holzem
	Garnich Rixegoard
07:50	Garnich École
	Garnich Précoce
08:00	Dahlem Spillschoul

MO - DI - MI - DO - FR  
LU - MA - ME - JE - VE

11:45	Garnich Précoce
11:50	Dahlem Spillschoul
12:10	Garnich École
	Garnich Rixegoard
	Garnich rue de Holzem
12:15	Dahlem Um Petz
	Dahlem Spillschoul

APRÈS-MIDI  
NACHMITTAGS

MO - MI - FR  
LU - ME - VE

MO - MI - FR  
LU - ME - VE

13:35	Dahlem Spillschoul
	Dahlem Um Petz
13:40	Garnich rue de Holzem
	Garnich Rixegoard
13:50	Garnich École
	Garnich Précoce
14:00	Dahlem Spillschoul

15:45	Garnich Précoce
15:50	Dahlem Spillschoul
16:10	Garnich École
	Garnich Rixegoard
	Garnich rue de Holzem
16:15	Dahlem Um Petz
	Dahlem Spillschoul

# PLAN DU BUS SCOLAIRE



## **CES RÈGLES S'APPLIQUENT DANS LE BUS SCOLAIRE**

- S’asseoir, attacher sa ceinture, rester assis
  - Respecter les autres passagers et les consignes de l’accompagnateur du bus
  - Pas d’entrée pour les parents (Sauf précoce)
  - Pas de cris
  - Pas de nourriture dans le bus
  - Les déchets doivent être jetés dans la poubelle
  - Descendre sans bousculer

#### **DIESE REGELN GELTEN IM SCHULBUS**

- Sitzen, an schnallen, sitzen bleiben
  - Respektiert die Mitfahrer und die Anweisungen des Busbegleiters
  - Kein Eintritt für Eltern (Ausser Précoce)
  - Kein Geschrei
  - Kein Essen im Bus
  - Müll gehört in den Mülleimer
  - Ohne drängeln aussteigen



# INFORMATIONS SCOLARITÉ



## 1) CYCLE I (Éducation précoce)

### 1. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2025 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

### 2. L'Education précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire. Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives. L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

## 2) OBLIGATION SCOLAIRE

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informeront sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.

## 3) CYCLE I (Education préscolaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2025 doit suivre l'éducation préscolaire. L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'éducation préscolaire.

Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés.

Les activités de l'éducation préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

## 4) CYCLES II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2025 doit suivre l'enseignement primaire. L'école primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, il est indispensable de leur ordonner des devoirs à domicile et de les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.

## 5) NATATION ET ÉDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves suivront les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV le cours de natation. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite. En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical. Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

## 6) ABSENCES ET DISPENSES

Toute absence doit être motivée par une excuse écrite. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Une dispense de fréquentation des cours peut être accordée sur demande motivée des parents. Une telle dispense peut être accordée par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée et par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Des dispenses de fréquentation des cours ne seront accordées que pour d'importants événements de famille. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire:

Art. 16. | Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Remarque : Nous prions les parents de fournir un certificat médical à partir de la 3e journée consécutive d'absence pour maladie.

Art. 17. | Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:

- 1) par le titulaire ou le régent de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- 2) par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Remarque 1: L'équipe pédagogique de l'Ecole fondamentale de Garnich n'accorde pas de dispenses la veille ou le lendemain d'un congé scolaire ou d'un jour férié légal.

## 7) CONSULTATIONS POUR PARENTS

Chaque enseignante se tiendra à la disposition des parents pour consultation. La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1er trimestre vous sera communiquée par l'enseignante de votre enfant. Pour ne pas

entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

Remarque 2: L'équipe pédagogique de l'école fondamentale de Garnich demande aux parents de ne pas accompagner leurs enfants dans la cour de récréation. Les enfants sont pris en charge par le personnel enseignant avant le début des cours ainsi que jusqu'au départ du bus scolaire à la sortie de l'école.

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Art. 5. | Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations.

## 8) PAS DE TÉLÉPHONES PORTABLES DANS LES ÉCOLES

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

## 9) LIVRES SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.



## DON À L'ASSOCIATION ALAN

En date du 3 juin 2025 le corps enseignant de l'école fondamentale avait organisé une course caritative avec toutes les classes scolaires de la commune.

La somme considérable de 7.857,50€ a ainsi pu être récoltée et la remise du chèque a eu lieu en date du 11 juillet 2025 au profit de l'association ALAN - Maladies rares Luxembourg. La mission d'ALAN consiste à améliorer la qualité de vie des personnes et des familles touchées par une maladie rare.

MERCI à tous les participants et donateurs !

# OFFRE SCOLAIRE LYCÉE MAMER

## DU, D'NATUR AN D'WËSSENSCHAFT:

Wëllkomm am Lycée Josy Barthel zu Mamer!

Jidderee fënnt bei eis seng Plaz, sief et am Enseignement classique, am Enseignement general, an der Voie de preparation oder an der Formation professionnelle.

An eisem Lycée leee mir grousse Wäert op d'Promotioun vun de Wëssenschaften a vun de Formationen am Bausecteur.

Mir bidde Léiermethoden un, déi d'Kompetenze stärken, déi eis Schüler fir hir Zukunft brauchen – virun allem Selbststännegkeet a Verantwortungsgefill. Eng grouss Opmiersamkeet gëllt och dem Ausbau vun de Sproochefäegkeiten, dëst änner anerem duerch eise Projet Sprooche +.

D'Zil vun eisen Enseignant, eise pedagogeschen Ekippen an all eise Servicer ass et, all jonke Miensch beschtméiglech op sengem perséinleche Wee ze begleeden an op seng berufflech Zukunft virzebereeden.

Mir freeën eis op e flott an erfollegräicht Schouljoer zesummen!

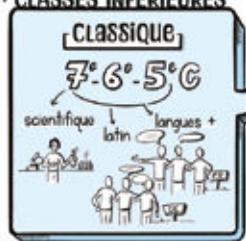
Gil Belling  
Direktor



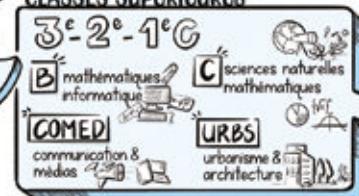
2, rue Gaston Thorn  
L-8268 Mamer  
Tel.: 26 31 40 - 1  
[www.ljbm.lu](http://www.ljbm.lu)

## OFFRE SCOLAIRE

### CLASSES INFÉRIEURES



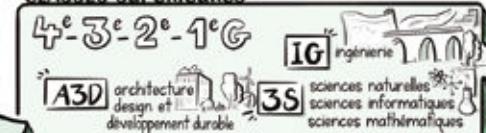
### CLASSES SUPÉRIEURES



### CLASSES INFÉRIEURES



### CLASSES SUPÉRIEURES



### FORMATION PROFESSIONNELLE



ÉTUDES SUPÉRIEURES OU UNIVERSITAIRES



# Votre enfant est scolarisé à l'étranger ?

Votre enfant mineur est âgé **entre 4 et 16 ans** au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire en cours, **réside au Luxembourg** et **fréquente** (ou fréquentera) **une école à l'étranger**?

## Remarque importante :

Le formulaire doit uniquement être rempli par les personnes titulaires de l'autorité parentale sur un mineur soumis à l'obligation scolaire (âgé de 4 ans à 16 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire) qui fréquente un établissement enseignement établi à l'étranger. Il ne doit pas être rempli pour les mineurs scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.



D'après la nouvelle loi sur l'obligation scolaire, vous devez désormais communiquer un **certificat d'inscription** au ministère l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour certifier que votre enfant respecte l'obligation scolaire.

Pour ce faire, vous êtes prié(e)

- de demander un certificat d'inscription auprès de l'établissement scolaire établi à l'étranger;
- de remplir le formulaire en ligne ci-après dans les huit jours qui suivent l'inscription de votre enfant;
- de renvoyer le formulaire au ministère en y joignant le certificat d'inscription.

<http://www.edulink.lu/n72z>



Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse par courriel :

**[obligationscolaire@men.lu](mailto:obligationscolaire@men.lu)**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

# MAISON RELAIS



## Direction



**Frédéric  
GERARDY**  
Chargé de direction



**Joana  
PIRES**  
Remplaçante  
du chargé  
de direction



## CONTACT MAISON RELAIS

GSM: 691 402 392  
Tel.: 38 00 19 - 340  
[mr.garnich@arcus.lu](mailto:mr.garnich@arcus.lu)  
[www.arcus.lu](http://www.arcus.lu)

## ÉVÉNEMENTS VERANSTALTUNGEN

Fête de Noël / Weihnachtsfeier  
17.12.2025

Fête des enfants / Kinderfest  
25.03.2026

Fête d'été / Sommerfest  
08.07.2026

## Personnel d'encadrement



**Catia  
ACITO**



**Ronny  
BERG**



**Michael  
DIETRICH**



**Raphaël  
ERPELDING**



**Inès FONSECA-  
SOUSA**



**Christelle  
DOUMEN**



**Carmen  
GARCEZ**



**Julie  
GRANDGENET**



**Kenan  
KOCAN**



**Tania MACHADO-  
MARTINS**



**Sylvie PAULUS-  
FISCH**



**Alain  
PIERROT**



**Jang  
LAHAIE**



**Melinda  
LISCH**



**Laetitia  
RADOJEWSKI**



**Carole  
SCHOMMER**



**Jessica  
SOUSA LOPES**



**Désirée  
THOMA**



**Petra  
VLASIC**



**Quentin  
PARIDANS**

**HEURES  
D'OUVERTURE  
ÖFFNUNGSZEITEN**

**PÉRIODES SCOLAIRES  
WÄHREND DER SCHULZEIT**

**CONGÉS  
SCOLAIRES  
SCHULFERIEN**

LUNDI - MONTAG	7:00 - 8:00	11:45 - 14:00	15:45 - 19:00	7:00 - 19:00
MARDI - DIENSTAG	7:00 - 8:00	11:45 - 19:00		7:00 - 19:00
MERCREDI - MITTWOCH	7:00 - 8:00	11:45 - 14:00	15:45 - 19:00	7:00 - 19:00
JEUDI - DONNERSTAG	7:00 - 8:00	11:45 - 19:00		7:00 - 19:00
VENDREDI - FREITAG	7:00 - 8:00	11:45 - 14:00	15:45 - 19:00	7:00 - 19:00

**CONCEPTION PÉDAGOGIQUE  
PÄDAGOGISCHES KONZEPT**

Les Maisons Relais arcus travaillent d'après la conception pédagogique « Welt-Atelier ». Un des principes les plus importants est l'image de l'enfant compétent, agissant en tant qu'acteur de son évolution, qui découvre son monde et qui élabore des questions, sur lesquelles il aime trouver une réponse. Par conséquent, nous devons laisser participer les enfants dans la planification de leur quotidien et leur laisser le choix de l'occupation, du matériel utilisé, du temps employé pour cette occupation et l'entourage social, c'est-à-dire le choix des amis/amies participants.

Le rôle de l'adulte consiste en l'accompagnement et le soutien des enfants dans leur apprentissage explorateur et de l'aménagement de l'espace ainsi que la mise à disposition de matériel spécifique pour permettre à l'enfant une évolution permanente et autodirigée.

Die Maison Relais arcus arbeiten nach dem pädagogischen Konzept Welt-Atelier. Das Bild vom kompetenten Kind ist einer der Kernpunkte des Welt-Atelier-Ansatzes. Laut diesem Ansatz gehen wir davon aus, dass das Kind sich mit seiner Welt auseinandersetzt und dabei Fragen entwickelt, denen es eigenständig nachgehen möchte. Die Erzieherteams der "Maisons Relais" arcus begleiten und unterstützen somit forschendes Lernen der Kinder, lassen sich von deren Interessen leiten und begeben sich mit ihnen auf Entdeckungsreise. Sie schaffen eine vorbereitete Umgebung, in der Kinder ihren Fragen nachgehen und ihr Wissen erweitern können.

**FACTURATION - VERRECHNUNG**

La facturation des présences des enfants à la Maison Relais se fait sur base des inscriptions effectives, mais dans la logique des modules d'inscriptions et moyennant le système chèque-service accueil. Les tarifs sont différents et dépendent du revenu effectif des parents de l'enfant. Une facture est envoyée chaque mois. Pour plus d'informations sur les tarifs du chèque-service accueil: [www.accueilenfant.lu/parents](http://www.accueilenfant.lu/parents)

Die Verrechnung der Einschreibung des Kindes in der Maison Relais wird auf Basis der effektiven Anwesenheiten, in der Logik der Einschreibungsmodule und mittels des Systems Chèque-service accueil durchgeführt. Die Tarife sind von Kind zu Kind verschieden, da sie an das Einkommen der Eltern des Kindes angepasst sind. Eine Rechnung wird einmal monatlich an die Eltern verschickt.

Für weitere Informationen zu den Tarifen des chèque-service accueil: [www.accueilenfant.lu/parents](http://www.accueilenfant.lu/parents)

**JOURS DE FERMETURE - SCHLIESSTAGE**

Pour l'année scolaire 2025/2026, la Maison Relais sera fermée tous les jours fériés et pendant le congé scolaire de Noël. Voici le détail des jours de fermeture :

Im Laufe des Schuljahres 2025/2026 wird die Maison Relais an allen Feiertagen und während der Weihnachtsferien geschlossen bleiben. Im Folgenden die Liste der Schließtage:

01/11/2025	Toussaint	Allerheiligen
06/12/2025	Fête St Nicolas	Nikolaustag
Du 22/12/2025 au 02/01/2026	Congé collectif	Kollektivurlaub
01/01/2026	Nouvel An	Neujahr
06/04/2026	Lundi de Pâques	Ostermontag
01/05/2026	Fête du travail	Fest der Arbeit
09/05/2026	Journée de l'Europe	Europatag
14/05/2026	Ascension	Christi Himmelfahrt
25/05/2026	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag
23/06/2026	Fête nationale	Nationalfeiertag
15/08/2026	Assomption	Maria Himmelfahrt

**VAKANZENAKTIOUN 2026**

Les activités de vacances appelées «Vakanzenaktiou 2026» auront lieu entre le 20/07/2026 et le 31/07/2026.

Les parents d'enfants qui ne sont pas inscrits dans la Maison Relais peuvent contacter les responsables avant le 19/06/2026 afin de recevoir le programme ainsi que la fiche d'inscription.

Die Freizeitaktivitäten, welche unter dem Namen «Vakanzenaktiou 2026» bekannt sind, werden zwischen dem 20/07/2026 und dem 31/07/2026 stattfinden.

Eltern deren Kinder nicht in der Maison Relais eingeschrieben sind können sich bis zum 19/06/2026 bei den Verantwortlichen melden um das Programm sowie das Einschreibeformular zu bekommen.

**PRÉCOCE GARNICH**  
**2024-2025**  
**Tina FALBO**  
**Joëlle HOFFMANN**  
**Michèle MARXEN**



**Classe MIXTE DAHLEM**  
**2024-2025**  
**Barbara BRUNO**  
**Dina ADROVIC**



**CYCLE 1A**  
**2024-2025**  
Karin SIMON  
Marcia LOPES SOUSA



**CYCLE 1B**  
**2024-2025**  
Koryse WANLIN



**CYCLE 1C  
2024-2025**  
**Corinne LEBLOND**



**CYCLE 2.1A  
2024-2025**  
**Fabienne WEIS**



**CYCLE 2.1B  
2024-2025**  
**Cindy BRUCK**



**CYCLE 2.2A  
2024-2025**  
**Danielle SCHWEITZER**  
**Chris FREYLINGER**



**CYCLE 2.2B  
2024-2025**  
**Florence DELVIGNE**



**CYCLE 3.1A  
2024-2025**  
**Alicia HANSEN**



**CYCLE 3.1B**  
**2024-2025**  
Sandra RIND



**CYCLE 3.2**  
**2024-2025**  
Martine BLESER



**CYCLE 4.1A  
2024-2025**  
Caroline MAAS



**CYCLE 4.1B  
2024-2025**  
Véronique VERMAST



**CYCLE 4.2A**  
**2024-2025**  
Vanessa  
**DONDELINGER**  
Anne-Marie **THIBAUT**



**CYCLE 4.2B**  
**2024-2025**  
Laurent **CAMES**



**CLASSE DE MER**  
**2024-2025**  
Cycle 4.2  
à "De Panne"







### Portrait

## L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les offices régionaux sur [www.officenationalenfance.lu](http://www.officenationalenfance.lu)

Office régional DIFFERDANGE  
2, rue John Ernest Dolibois  
L-4573 Differdange

Pour fixer un rendez-vous, vous pouvez contacter notre permanence téléphonique au numéro 247-73696, disponible de 8 heures à 18 heures. Vous pouvez également nous joindre par courrier électronique à l'adresse [one@one.etat.lu](mailto:one@one.etat.lu).

**Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents!**

**one**  
office national  
de l'enfance  
*all Kand zielt*

 soutien    cohésion    protection



## Le KJT et ses services

### Kanner-Jugendtelefon

Conseils anonymes et informations pour les enfants et les adolescents

Numéro gratuit: **116 111**



### Online Help

Conseil en ligne via [www.kjt.lu](http://www.kjt.lu)

Depuis 2015, ce service est proposé en anglais aux enfants, adolescents et parents



### Elterentelefon

Conseils et informations pour parents, grands-parents et professionnels

Accessible en anglais, le lundi de 18h à 20h

Numéro gratuit: **8002 4444**



### Chatberodung

Chat en direct pour enfants et adolescents par des adolescents via [www.kjt.lu](http://www.kjt.lu)



### BEE SECURE Helpline

Conseils et orientations pour une utilisation sûre des médias digitaux par téléphone au **8002 1234** ou [online](#)



Un service de Caritas Jeunes et Familles

en association avec Kannerschlass, Croix-Rouge et la Ligue Médico-Sociale sous la convention du ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.



*Félicitations!  
et bonne continuation...*

CYCLE 4.2 A+B  
**2024-2025**  
Vanessa DONDELINGER  
Anne-Marie THIBAUT  
Laurent CAMES

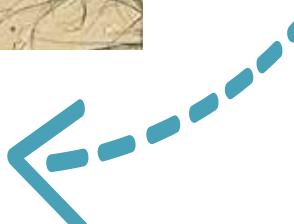


**ACHÈVEMENT DES CYCLES  
DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE GARNICH**

À tous les élèves du cycle 4.2 de l'année scolaire 2024-2025, lesquels ont été enseignés dans les classes de Vanessa DONDELINGER, Anne-Marie THIBAUT et Laurent CAMES, nous souhaitons plein de succès pour le futur développement scolaire en dehors de notre commune.

**ABSCHLUSS DER ZYKLEN  
DER GARNICHER GRUNDSCHULE**

Allen Schülern des Zyklus 4.2 des Jahrgangs 2024-2025, welche in den Klassen von Vanessa DONDELINGER, Anne-Marie THIBAUT und Laurent CAMES unterrichtet wurden, wünschen wir für die weitere schulische Entwicklung außerhalb unserer Gemeinde viel Erfolg.



15, rue de l'École L-8353 Garnich • T. 38 00 19-1 • [www.garnich.lu](http://www.garnich.lu)

**ÉCOLE PRÉCOCE GARNICH**

6 rue St Hubert • L-8356 Garnich

**ÉCOLE PRÉCOCE DAHLEM**

3 rue de l'École • L-8352 Dahlem

**ÉCOLE PRÉSCOLAIRE**

3 rue de l'École • L-8352 Dahlem

**ÉCOLE FONDAMENTALE**

46 rue de l'École • L-8353 Garnich